
Procès-verbal de l'assemblée publique
de la Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain
Le mardi 10 juin 2008 à 18 h 00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président de la commission
M. Claude B. Piquette, vice-président
M. Laval Demers, membre
M. Jean-Marc Gibeau, membre
Mme Line Hamel, membre
M. François Purcell, membre
M. Alain Tassé
Mme Lise Zarac, membre

CIToyENS PRÉSENTS

Aucun

1. Ouverture de l'assemblée

À 18 h 00, le président de la commission, M. Ward, ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux commissaires présents.

Il constate l'absence de citoyen et sans plus de préambule, passe à l'adoption de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Zarac, appuyée par M. Piquette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée publique du 30 octobre 2007 à 18 h 30 sur les recommandations relatives aux changements proposés au mode de confection des enveloppes budgétaires et des PTI des arrondissements

La commission, qui se réunit pour la première fois en assemblée régulière depuis le 30 octobre dernier, adopte à l'unanimité le procès verbal sur une proposition de M. Gibeau, appuyée par M. Purcell.

4. Adoption du procès verbal de l'assemblée publique du 30 octobre 2007 à 19 h sur le Plan de main-d'œuvre et le programme de gestion de la performance des cadres

Sur une proposition de M. Piquette, appuyée par Mme Zarac, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des recommandations sur le rapport du vérificateur général 2007

M. Ward fait lecture des recommandations.

CONSIDÉRANT la charge de travail que représente la vérification des sociétés paramunicipales, en particulier l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que moins de 10 % du budget de l'OMH provient de la Ville :

R-1

LA COMMISSION RECOMMANDE à la Ville de Montréal de s'adresser au gouvernement du Québec afin que soit modifiée la Loi des cités et villes, article 107.7 concernant les personnes morales à vérifier, pour faire en sorte que la vérification des comptes et affaires de l'OMH soit confiée à un vérificateur externe.

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la prévention dans le schéma de couverture de risques et des observations du vérificateur général en la matière :

R-2

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale confie au Service de la sécurité incendie le mandat d'élaborer et de déposer, auprès de la commission de la sécurité publique (CSP), un plan d'intervention cible en matière d'inspections préventives, en fonction d'une évaluation des risques pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

CONSIDÉRANT que la politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal préconise une approche systématique à la prévention et à la gestion des sinistres de manière à en prévenir les effets :

R -3

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale mandate le Service de la sécurité incendie pour établir un échéancier prévisionnel des principales étapes devant conduire à la réalisation du futur schéma de sécurité civile de l'agglomération de Montréal auprès de la commission de la sécurité publique (CSP).

CONSIDÉRANT que le maintien en poste de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant représentent un enjeu stratégique pour la Ville de Montréal :

R -4

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale mandate le Service du capital humain afin d'élaborer un plan de main d'œuvre pour l'ensemble de la ville et de développer les stratégies requises pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et la rareté des compétences dans les secteurs les plus vulnérables.

CONSIDÉRANT les objectifs visés ainsi que les ressources importantes investies dans e-cité/311 et le système de gestion des demandes des clients (GDC) :

R-5

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale évalue la performance ainsi que la satisfaction de la clientèle tant au niveau de e-cité/311 que du GDC;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le vérificateur général concernant les heures supplémentaires au Service incendie de Montréal (SIM) :

R-6

LA COMMISSION RECOMMANDE au SIM, dans le cadre de ses travaux avec la commission de la sécurité publique (CSP) et en collaboration avec le Service du capital humain, de tenir compte de la recommandation du vérificateur général, en vue de réduire de façon significative les heures supplémentaires dans la présente négociation du contrat de travail.

Les recommandations seront adoptées au cours de l'assemblée publique qui se tient immédiatement après la séance de travail.

À la demande de M. Purcell, un ajout est apporté au considérant de la recommandation 5 qui se lira plutôt comme suit :

CONSIDÉRANT les objectifs visés ainsi que ressources importantes investies dans e-cité/311 et le système de gestion des demandes des clients (GDC) :

Les recommandations sont adoptées à l'unanimité, sur une proposition de M. Piquette, appuyée par M. Gibeau.

6. Période de questions du public

s/o

7. Période de questions des membres de la commission

s/o

8. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, M. Ward remercie les membres de la commission.

Sur une proposition de Mme Hamel, appuyée par Mme Zarac, l'assemblée est levée à 18 h 15

ADOPTÉ LE : 8 DÉCEMBRE 2008

« ORIGINAL SIGNÉ »

Bertrand A. Ward
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste